



Litige locataire/propriétaire plaque électrique

Par **poneynadou**, le **18/10/2011** à **11:21**

Bonjour,

Un mois et demi après mon emménagement, le revêtement de mes plaques électriques a imposé lorsque je faisais chauffer de l'eau.

J'ai fait appel à mon agence immobilière, qui a contacté le propriétaire. Celui-ci est venu pour enlever les plaques et les faire changer (celles-ci étant sous garantie). En enlevant les plaques, le revêtement s'est émietté en mille morceaux, et bien évidemment la garantie n'a pas fonctionné. Le magasin a rappelé au vendeur, qu'il aurait du faire appel au service après vente!

Six mois après, j'ai la surprise de voir apparaître la somme de 150€ pour des plaques électriques sur ma quittance de loyer.

J'ai essayé de régler ça de façon amiable en leur expliquant que je ne suis responsable si le revêtement a imposé (ceci doit être du à un défaut de fabrication), et encore moins responsable si le propriétaire a enlevé lui-même les plaques plutôt que de faire venir le service après-vente.

Suite à cela, j'ai contacté mon assistance juridique. Ils ont essayé de contacter mon agence, qui a rarement répondu à leur courrier. Ils refusent toutes discussions. Mon assistance juridique leur a demandé de me joindre au moins les pièces justifiant la somme a réglé (facture et texte qui justifie ma soit-disant obligation de payer), mais ils n'ont pas eu de réponse.

Mon contrat avec mon assistance juridique ne me permet pas de leur demander d'aller plus loin dans leur démarche.

Ainsi je ne sais pas quoi faire.

Je ne vois pas pourquoi je payerai cette somme sachant que je ne suis pas responsable du défaut de fabrication des plaques, ni responsable du manque de logique de mon propriétaire qui a tout arraché sans faire venir le service après-vente!

De plus j'ai pu remarquer d'autre soucis avec eux:

- ils n'ont plus le droit de demander des "Frais de quittance", ils ont transformé ça en "Frais de

timbre" que je paye depuis plus d'un ans

- l'agence a changé d'enseigne, mais je n'ai pas eu d'avenant au contrat pour changer le nom du bailleur (sur lequel est affiché le nom de l'agence et non pas celui du propriétaire)
- j'ai payé une taxe d'ordure ménagère (jusque là, tout est normal), mais ils ne m'ont pas fourni la copie de la taxe foncière du propriétaire justifiant cette somme

Merci d'avance pour votre aide

Par **mimi493**, le **18/10/2011** à **15:19**

Déjà, LRAR de mise en demeure à l'agence pour exiger le nom et l'adresse du bailleur. Qu'à défaut, vous saisissez la justice

Vous en profitez pour exiger le remboursement des frais de timbre qui sont totalement illégaux et que vous ne paierez pas la somme de 150 euros sans justificatif et preuve que la réparation vous incombe